Ville de
Montauban

OBJET DE LA DECISION :

SAISON CULTURELLE 2022/2023 - CONTRAT DE CESSION ENTRE LA COMMUNE DE MONTAUBAN ET LA SOCIETE STAOUELINE PRODUCTION - SPECTACLE "COMING OUT" LE MARDI 7 FEVRIER 2023 AU THEATRE OLYMPE DE GOUGES

DECISION

N° 39/2023

Le Maire de la Ville de Montauban ;

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée ;

Vu la délibération n°207 du Conseil Municipal en date du 2 décembre 2022 prise en application de cet article ;

DECIDE :

- de passer un contrat de cession avec Staoueline Production représentée par Madame Anne Balladur en sa qualité de présidente, domiciliée 277 rue de Charenton 75012 Paris, ayant pour objet l'organisation d'un spectacle intitulé « Coming Out » qui aura lieu le mardi 7 février 2023 à 20h30 au Théâtre Olympe de Gouges,

- de signer le contrat établi à cet effet, moyennant le coût de cette prestation d'un montant de 3 773.10 € TTC (cession, transport et défraiements repas).

Montauban, le 20 janvier 2023

Le Maire,
Brigitte BAREGES

MAIRIE DE MONTAUBAN (T.-G.)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : 30 JAN. 2023

De sa publication et/ou notification le : 30 JAN. 2023

Mairie de Montauban – BP 764 82013 Montauban cedex
Tél. 05.63.22.12.00 – contact@ville-montauban.fr
www.montauban.com